



Commission de la Famille et de l'Intégration

Procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2018

Ordre du jour :

1. 7113 Projet de loi relatif au Revis et portant modification
 1. du Code de la Sécurité sociale ;
 2. du Code du travail ;
 3. de la loi modifiée du 26 juillet 1980 concernant l'avance et le recouvrement de pensions alimentaires par le Fonds national de solidarité ;
 4. de la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat ;
 5. de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées ;
 6. de la loi modifiée du 30 avril 2004 autorisant le Fonds national de solidarité à participer aux prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil aux personnes admises dans un centre intégré pour personnes âgées, une maison de soins ou un autre établissement médico-social assurant un accueil de jour et de nuit ;
 7. de la loi modifiée du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale et portant abrogation de la loi modifiée du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti- Rapporteur : Monsieur Claude Lamberty

- Présentation et adoption d'un projet de rapport
2. Divers

*

Présents : M. Marc Angel remplaçant Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Gilles Baum, Mme Taina Bofferding, M. Mars Di Bartolomeo remplaçant Mme Cécile Hemmen, M. Max Hahn, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Fernand Kartheiser, M. Claude Lamberty, M. Marc Spautz, Mme Sam Tanson

Mme Corinne Cahen, Ministre de la Famille et de l'Intégration

M. Patrick Bissener, Fonds national de solidarité (FNS), Mme Isabelle Heuert, Mme Brigitte Weinandy, Service national d'action sociale (SNAS), du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région

M. Jean-Paul Bever, de l'Administration parlementaire

Excusées : Mme Sylvie Andrich-Duval, Mme Martine Hansen, Mme Martine Mergen

*

Présidence : M. Gilles Baum, Président de la Commission

*

1. **7113** **Projet de loi relatif au Revis et portant modification**
 1. du Code de la Sécurité sociale ;
 2. du Code du travail ;
 3. de la loi modifiée du 26 juillet 1980 concernant l'avance et le recouvrement de pensions alimentaires par le Fonds national de solidarité ;
 4. de la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat ;
 5. de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées ;
 6. de la loi modifiée du 30 avril 2004 autorisant le Fonds national de solidarité à participer aux prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil aux personnes admises dans un centre intégré pour personnes âgées, une maison de soins ou un autre établissement médico-social assurant un accueil de jour et de nuit ;
 7. de la loi modifiée du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale et portant abrogation de la loi modifiée du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti

Comme la présentation du projet de rapport relatif au PL 7113 ne donne lieu qu'à des corrections mineures concernant son contenu, le projet est adopté par les membres de la Commission de la Famille et de l'Intégration, les députés du groupe parlementaire CSV et de la sensibilité politique ADR s'abstenant.

2. Divers

Rien à signaler dans la rubrique « Divers ».

Luxembourg, le 02 juillet 2018

Le Secrétaire-administrateur,
Jean-Paul Bever

Le Président de la Commission de la Famille et de
l'Intégration,
Gilles Baum